

Les 10 étapes du traitement d'un tapuscrit dans la collection *Didactiques en Recherche (DeR)* des Presses Universitaires de Liège

1. **Envoi du tapuscrit** à Germain SIMONS (g.simons@uliege.be), directeur de la collection en deux versions : Word et PDF, et avec un document d'accompagnement qui précise :
 - l'institution ou les institutions d'appartenance de l'auteur·rice ou de l'éditeur·rice scientifique¹ pour un ouvrage collectif ;
 - la thématique générale de recherche abordée dans l'ouvrage ;
 - le public ciblé prioritairement par l'ouvrage ;
 - l'historique du tapuscrit (exemple : thèse de doctorat, symposium dans un colloque...)
 - une brève explication des raisons qui ont conduit à proposer cet ouvrage aux Presses Universitaires de Liège, dans la collection DeR ;
 - les pistes explorées pour un financement de la publication (2000 euros).

2. **Première lecture** par un membre du comité scientifique de la collection. Cette lecture vise à identifier si le tapuscrit présente les garanties suffisantes pour pouvoir être publié dans la collection DeR. Un rapport succinct est envoyé à l'auteur·rice ou à l'éditeur·rice scientifique qui spécifie si le tapuscrit peut poursuivre ou non son cheminement dans la procédure d'une éventuelle publication. Le cas échéant, le rapport pourrait spécifier que le tapuscrit doit être retravaillé avant d'être soumis à une double expertise.

3. **Double expertise.** Le tapuscrit est soumis à deux évaluations réalisées par un·e expert·e belge et par un·e expert·e étranger·ère, ou par deux expert·es étranger·ères. Ces expert·es sont choisi·es par le comité scientifique de la collection, qui vérifiera au préalable que les évaluateur·rices pressenti·es n'ont pas de conflit d'intérêt avec l'auteur·rice ou avec l'éditeur·rice scientifique de l'ouvrage, que ce soit sur le plan privé ou professionnel. Cette expertise se fera sur la base d'une *grille d'évaluation* conçue spécifiquement pour la collection DeR, mais qui intègre les critères généraux utilisés par les Presses Universitaires de Liège (PULg).
Le travail d'évaluation ne sera pas le même suivant le type d'ouvrage.
 - a) Si l'ouvrage soumis est issu d'un *symposium* avec « peer reviewing » (par exemple, un symposium organisé dans le cadre du REF²), les évaluateur·rices devront considérer l'ouvrage **dans son ensemble**, et non chacun des textes/chapitres pris séparément car chacun d'entre eux a déjà été évalué par la communauté des chercheur·euses. Il en va de même pour un ouvrage issu d'une *thèse de doctorat*, qui fera l'objet d'une évaluation globale et non chapitre par chapitre. Dans ces deux cas de figure, les évaluateur·rices utiliseront la grille 1 (« Évaluation GLOBALE

¹ Pour alléger le document, nous utilisons le singulier, mais il va sans dire qu'il peut y avoir plusieurs auteur·rices et plusieurs éditeur·rices scientifiques.

² REF : Réseau international francophone de recherche en éducation et formation.

de l'ouvrage »). Le directeur de la collection devra toutefois recevoir les éléments qui attestent ces deux cas de figures (cf. symposium ou doctorat).

- b) Si l'ouvrage reprend des textes qui n'ont pas fait l'objet d'un *peer reviewing* préalable, l'éditeur·rice scientifique veillera à faire expertiser **chacun des textes/chapitres** qui composent l'ouvrage (grille 2 : « évaluation PAR TEXTE »), **puis l'ensemble** (grille 1 : « Évaluation GLOBALE de l'ouvrage »).

Le directeur de la collection informera les évaluateur·trices du type d'évaluation qu'ils doivent réaliser.

4. **Amélioration du tapuscrit** par l'auteur·rice ou l'éditeur·rice scientifique à la lumière des deux expertises. Le tapuscrit amélioré et corrigé est alors renvoyé au directeur de la collection, avec un document qui reprend toutes les remarques/conseils/suggestions faites par les deux évaluateur·rices et, en regard, ce qui a été mis en place par l'auteur·rice ou l'éditeur·rice scientifique pour rencontrer les remarques/conseils/suggestions des deux évaluateur·rices. Un tableau sous forme de paysage à trois entrées (colonne de gauche : commentaires des expert·es, colonne du milieu : modifications apportées par l'auteur·rice ou l'éditeur·rice ; colonne de droite : justification de la non prise en compte éventuelle d'une demande de correction/modification d'un·e évaluateur·rice) est conseillé.
5. **Relecture du tapuscrit** amélioré/corrigé par un membre du comité scientifique de la collection et retour éventuel vers l'auteur·rice ou l'éditeur·rice scientifique.
6. **Relecture formelle du tapuscrit** par G. Purnelle des PULg et éventuel retour vers l'auteur·rice ou l'éditeur·rice.
7. **Mise en page** par le service des PULg.
8. **Relecture des épreuves** par l'auteur·rice ou l'éditeur·rice scientifique³.
9. **Impression** via les PULg.
10. **Distribution** de l'ouvrage.

Précisons que la nouvelle collection adopte les recommandations du Conseil supérieur de la langue française relatives à **l'orthographe rectifiée** de 1990. DeR est également ouverte à **l'écriture inclusive**, même si elle ne l'impose pas.

³ Cette étape peut donner lieu à plusieurs aller-retours entre les PULg et l'auteur·rice ou l'éditeur·rice.